

LE DISCOURS UNIVERSEL COMME REFUS DE LA SÉGRÉGATION

Pierre Sidon

La montée de la ségrégation

Que révèle l'examen de l'enseignement de Lacan de l'usage du terme de « ségrégation », toujours très en vogue dans le discours courant ainsi que dans notre champ ? Cet usage, me semble-t-il, prête à équivoque dans ses connotations si ce n'est dans son sens immédiat car celui-ci est relativement fixé : on *ségrégue* signifie qu'on met à l'écart, avec une notion d'étendue, dans un lieu à part géographiquement. Lacan fera un usage fréquent et ciblé de ce verbe et de son substantif pendant quelques années. Si en 1965 il l'utilise principalement pour stigmatiser l'insularité de la communauté psychanalytique¹, à partir de 1967, il l'utilise, en sus, pour qualifier la montée, inaperçue alors et ô combien vérifiée depuis, des phénomènes de racisme. L'exemple le plus connu figure dans la « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École » : « Notre avenir de marchés communs trouvera sa balance d'une extension de plus en plus dure des procès de ségrégation. »² La citation est précédée d'une référence au camp de concentration, considéré comme précurseur « à ce qui ira en se développant comme conséquence du remaniement des groupements sociaux par la science, et nommément l'universalisation qu'elle y introduit ». De fait, c'est là la résonance la plus convoquée du terme de ségrégation dans le discours courant et il s'en suit une *vulgate* : la ségrégation, c'est le mal.

Or il semble en aller tout autrement dans une autre citation de Lacan, une note en bas de page dans la préface à la thèse d'Anika Lemaire : « Le *refus* de la ségrégation est naturellement au principe du camp de concentration. »³ La connotation péjorative concerne donc ici, non pas le signifiant de ségrégation mais son refus. Cette note semble donc détoner et apparaître même contradictoire dans la série où, partout ailleurs, c'est la ségrégation qui

1 Lacan J., Le Séminaire, Livre XII, « Problèmes cruciaux pour la psychanalyse », séance du 9 Juin 1965, inédit : « il nous faut constater – aussi bien, c'est l'objet funeste qu'a engendré cette insularité, dans sa forme que l'on peut dire réfléchie, extérieure, à savoir – la situation de ségrégation scientifique où la communauté psychanalytique se soutient ». À quoi nous ajoutons le commentaire de Jacques-Alain Miller, « L'orientation lacanienne. Le banquet des analystes », enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de l'université Paris VIII, leçon du 23 mai 1990, inédit : « Il faut dire qu'une expérience ineffable a nécessairement, concernant ses servants, un effet de ségrégation. C'est un effet que l'on constate chez les psychanalystes. On constate même qu'ils ont tellement pris l'habitude de cette ségrégation, qu'ils se sont mis à l'aimer. Ils croient même devoir la défendre comme le plus précieux. »

2 Lacan J., « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2011, p. 257.

3 Lacan J., « Préface à une thèse. Préface à "Jacques Lacan", ouvrage d'Anika Rifflet-Lemaire paru à Bruxelles en 1970 », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 395, nous soulignons.

qualifie la montée inquiétante des mêmes phénomènes dans la civilisation. Est-ce une coquille, un hapax, un paradoxe? Cette question théorique peut-elle condescendre à s'éclairer du cas particulier ?

Un refus de la ségrégation en acte et ses conséquences

Un petit fait intéressant, un détail rencontré incidemment dans l'étude de la cuisine des discours psychiatriques à laquelle je me consacrai un moment, m'avait paru à même d'ajouter foi à cette note singulière de Lacan. Il s'agissait d'une constatation surprenante au premier abord : la méthodologie statistique au principe de l'épidémiologie en santé mentale exclut quasi-systématiquement de ses cohortes certaines catégories de citoyens : les SDF, les sujets dits « institutionnalisés » (à l'hôpital ou en institution médico-sociale) et les sujets incarcérés⁴. Ce « biais de recrutement » concluait à la prévalence écrasante des « troubles dépressifs » face aux « troubles psychotiques » dans ladite « population générale ». On pouvait donc conclure que cette « population générale » universellement « affectée de la maladie dépressive » était une construction du discours basée sur l'éviction délibérée de la psychose⁵. S'en suivait la nécessité de politiques de dépistage, de traitement à large échelle et de prévention. La santé mentale était née.

Cependant, la psychanalyse elle-même fabrique un nouvel universel puisque, depuis Freud tout le monde est « pervers polymorphe » et depuis Lacan « tout le monde est fou, c'est-à-dire délirant »⁶. En quoi est-ce différent de l'idéologie de la santé mentale ? « Tout le monde délire », cela ouvre à l'attention extrême qui est la nôtre quant aux modalités singulières de la défense contre le Réel. Au contraire, l'OMS considère que 20% de la population a fait ou fera, au cours de sa vie, un « épisode dépressif caractérisé », soit : tous égaux face à la maladie qui, comme le destin mystérieux, frappe injustement un homme statistique, « sans qualités », quelconque. Il s'agit ici aussi d'universalisation, mais c'est, pour reprendre la thèse de Jean-Claude Milner, un « universel facile », celui qui fait passer de la singularité au quelconque⁷.

Or quel résultat effectif produisait ce discours de la santé mentale ? Il nous semblait

4 Présentation de l'enquête « Santé Mentale en Population Générale : Images et Réalités », Centre Collaborateur OMS pour la recherche et la formation en santé mentale, Lille : http://www.ccomssantementalelillefrance.org/sites/ccoms/files/pr%C3%A9sentation%20SMPG_2011_0.pdf

5 Bialek S., Sidon P., « Psychiatisation sans frontière » http://forumdespsychiatres.org/index.php?option=com_content&view=article&id=147:psychiatisation-sans-frontiere-par-sophie-bialek-et-pierre-sidon&catid=104:politique-de-sant-mentale&Itemid=46

6 Lacan J., « Journal d'Ornicar ? », *Ornicar ?*, n°17-18, 1979, p. 278.

7 Milner J.-C., *Le juif de savoir*, Paris, Grasset, 2006, p. 215 & 219-220.

potentiellement catastrophique. De plus en plus de sujets recevaient, depuis les « années Prozac » (1990), le même traitement (un antidépresseur à l'époque ; aujourd'hui, le plus souvent, un même cocktail médicamenteux – qui associe en règle générale antidépresseur, antipsychotique et ledit thymorégulateur). Outre les effets psychiques indésirables de ces traitements prescrits sans discernement et souvent sans véritable prise en charge, l'opération substituait aux quelques sujets soignés jusque-là, une cohorte considérable soumise à médication où l'on ne pouvait plus distinguer les cas graves, dès lors négligés ou maltraités. D'où un effet d'« élimination douce ». Pouvait-on rigoureusement à ce propos évoquer la ségrégation des malades ou, au contraire et conformément à l'idéal de « déstigmatisation » répandu concomitamment par l'OMS, une déségrégation par refus de la ségrégation ancienne que constituait le diagnostic ?

La phrase lapidaire de Lacan sur le camp de concentration (« Le refus de la ségrégation est naturellement au principe du camp de concentration »⁸) pouvait donc peut-être s'illustrer là. Le terme « naturellement » épingleait en outre le naturalisme à l'œuvre dans l'idéologie biogenético-génétique d'une certaine psychiatrie universitaire, tandis que le résultat funeste entrerait en résonance avec le processus d'élimination des camps⁹. Mais alors, était-ce la ségrégation ou bien son refus qui était en cause ?

Un fait de discours

Quelques autres occurrences dans l'enseignement de Lacan permettent de nuancer les attenances tranchées du signifiant de ségrégation et de dissiper le paradoxe.

Dans la leçon du Séminaire du 11 mars 1970, Lacan resitue l'origine de la fraternité dans la ségrégation et moque l'idéal contemporain de sa prétendue disparition : « Je ne connais qu'une seule origine de la fraternité — je parle humaine, toujours l'humus —, c'est la ségrégation. Nous sommes bien entendu à une époque où la ségrégation, pouah. Il n'y a plus de ségrégation nulle part, c'est inouï quand on lit les journaux. Simplement, dans la société [...] tout ce qui existe est fondé sur la ségrégation, et, au premier temps, la fraternité. »¹⁰

Puis à la séance du 10 juin 1970 : « On n'en a jamais tout à fait fini avec la ségrégation. Je peux vous dire que cela ne fera jamais que reprendre de plus belle. Rien ne

8 Lacan J. « Préface à une thèse », *op.cit.*, p. 395.

9 Sidon P., « La place contemporaine des psychoses dans la société : ségrégation ou exclusion ? » http://forumdespsychiatres.org/index.php?option=com_content&view=article&id=748:interview-de-pierre-sidon-par-la-sarp&catid=83:libert-et-ordre-public&Itemid=42

10 Lacan J., *Le Séminaire*, livre XVII, *L'envers de la psychanalyse*, *op. cit.*, p. 132.

peut fonctionner sans cela [...], le *a* sous une forme vivante, toute fausse-couche qu'elle soit, manifeste qu'elle est l'effet du langage. »¹¹ Effet du langage sous sa forme articulée faisant lien social, comme le précise en fait la « Préface à une thèse » elle-même : la ségrégation est définie simplement comme « effet de discours »¹². L'exemple de la psychiatrie est donné à cette occasion : « la psychiatrie fait elle-même office de ségrégation sociale ».

Lacan développe plus avant cette idée en les murs de la chapelle de l'hôpital Sainte Anne, en 1972, avec ce « service social du psychiatre, qui n'est pas prêt de disparaître », « la raison des murs » : « ce dont il s'agit dans la ségrégation de la maladie mentale [...] quelque chose qui est lié [au] discours du maître » ; et ceci dans « un infime glissement » vers le discours capitaliste¹³.

Enfin la « Proposition de 1967 » dans sa première version, ainsi que la « Préface à une thèse », font état des effets protecteurs voire salvateurs de la ségrégation de la psychanalyse elle-même, dans la science et comme institution, et notamment en ce qu'elle a eu comme conséquence qu'aucun psychanalyste reconnu n'a péri dans les camps d'extermination¹⁴.

En tant que fait de discours, il nous semble donc pouvoir déduire qu'il n'y aurait pas lieu de faire une lecture univoque de la ségrégation. Bien plutôt une clinique attentive de ses modalités et de ses enjeux, historiques et contemporains.

Une époque azimutée

Dans leur séminaire tenu en commun en 1996-97, « L'Autre qui n'existe pas et ses Comités d'éthique », Éric Laurent et Jacques-Alain Miller ont largement abordé ce thème de la ségrégation. Ils l'ont fait sous cette forme contrastée, complexe, paradoxale et emmêlée. É. Laurent affirmait que le problème était bien celui d'un mixte de ségrégation et de refus de la ségrégation : « nous sommes contemporains de la fuite du sens, de ce paradoxe de mélanges, mélange des jouissances et leur ségrégation, l'isolement, sans que l'instance décidée à s'en faire responsable apparaisse clairement »¹⁵. Et : « Le contexte de l'époque [...], cet Autre qui n'existe pas, et justement, qui fait que les jouissances se juxtaposent, se

11 *Ibid.*, p. 208.

12 Lacan J. « Préface à une thèse », *op.cit.*, p. 394-395.

13 Lacan J., *Je parle aux murs*, Paris, Seuil, 2011, p. 94-96.

14 Lacan J., « Première version de la proposition du 9 octobre 1967... », *op.cit.*, p. 588.

15 Laurent É., Miller J.-A., « L'orientation lacanienne. L'Autre qui n'existe pas et ses Comités d'éthique », enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de l'université Paris VIII, leçon du 20.11.96, inédit

mélangent et en même temps se ségréguent. »¹⁶ Pour J.-A. Miller : « Se vérifie [pour nous] tous les jours la prédiction de Lacan en 1967 dans “La proposition de la passe”, celle qui concerne l’école de psychanalyse, c’est-à-dire ce qui peut être une certaine forme de ségrégation protectrice aussi bien : “Notre avenir de marchés communs, dit-il (au pluriel), trouvera sa balance d’une extension de plus en plus dure des procès de ségrégation.” Et au fond, poursuit J.-A. Miller, il assigne à ce processus une causalité, la science, et disons l’invention technologique, dans la mesure où elle a pour effet, dit-il, de remanier les groupements sociaux en y introduisant l’universalisation. »¹⁷ Il conclut : « la particularité ainsi dissoute tendrait infailliblement à se reconstituer au sein de l’universel même » sous la forme de ségrégations multiples.

Or Lacan ne disait pas autrement, sans recourir au terme de ségrégation, lorsqu’il évoquait, dès le 22 octobre 1967, la fin de l’Empire : « Les hommes s’engagent dans un temps qu’on appelle planétaire, où ils s’informeront de ce quelque chose qui surgit de la destruction d’un ancien ordre social que je symboliserai par l’Empire tel que son ombre s’est longtemps encore profilée dans une grande civilisation, pour que s’y substitue quelque chose de bien autre et qui n’a pas du tout le même sens, les impérialismes, dont la question est la suivante : comment faire pour que des masses humaines, vouées au même espace non pas seulement géographique, mais à l’occasion familial, demeurent séparées ? »¹⁸ Nous remarquons ici que le terme de ségrégation ne figure pas et que celui de « séparation » y joue un rôle peut-être similaire. De fait, Lacan évoque-t-il « le même espace géographique », c’est-à-dire qu’il semble récuser la ségrégation et en appeler à une modalité qui permette la « séparation » en dehors du registre de l’étendue. N’est-ce pas là un concept finalement moins ambigu (à moins qu’il n’empiète sur celui du couple aliéné-séparation ?) et plus fructueux – sinon plus évocateur – que celui de ségrégation ?

Quoi qu’il en soit, Lacan opte dès lors pour « le titre général » de ségrégation. Ainsi en 1968 à Strasbourg : « Je crois qu’à notre époque la trace, la cicatrice de l’évaporation du père est celle que nous pouvons mettre sous le titre général de la Ségrégation. Nous pensons que l’universalisme, la communication de notre civilisation homogénéisent les rapports entre les hommes. Au contraire, je pense que ce qui caractérise notre époque, et nous ne pouvons pas ne pas nous en apercevoir, c’est une ségrégation ramifiée, renforcée qui produit

16 *Ibid.*, leçon du 11.12.96.

17 *Ibid.*, leçon du 4.12.96.

18 Lacan J, « Allocution sur les psychoses de l’enfant », *Autres écrits*, op. cit., p. 362-363.

des intersections à tous les niveaux et qui ne fait que multiplier les barrières. »¹⁹ Mais l'on voit que Lacan module ce « titre général de la Ségrégation » des adjectifs qui en déterminent la complexité inextricable relevée par É. Laurent et J.-A. Miller.

Si l'on s'égaré, c'est peut-être dans l'espace qui sépare le camp de concentration, dernier refuge de la ségrégation, d'avec le camp d'extermination, lieu de déségrégation ultime. Lacan emploie l'un et l'autre des termes mais retient celui d'extermination dans la première version de sa « Proposition »²⁰. Dans l'exemple de l'épidémiologie en santé mentale évoqué plus haut, n'est-ce pas la perspective de l'élimination qui se profile derrière l'universalisation, plutôt que celle de l'abri, effet plutôt favorable du processus de ségrégation ? Or, conférence de Wannsee ou pas, il faut supposer la scansion d'un acte pour basculer de la concentration à l'extermination, même si la première peut faciliter la mise en œuvre de la seconde. Ne peut-on dès lors conclure que l'universalisation, qui déségrègue, produit des ségrégations réactionnelles voire réactionnaires et que celles-ci peuvent aussi bien protéger que faciliter un processus d'élimination ?

Conséquences institutionnelles : le psychiatre ségrégué

En ce qui concerne l'institution psychiatrique, au prétexte du drame des asiles psychiatriques pendant la guerre, tout un courant antipsychiatrique subsiste-t-il de l'idée que l'hôpital psychiatrique est un camp de concentration, voire d'extermination. Ce discours délirant qui affleure, mine les contestations, toutes légitimes qu'elles fussent car il forclot la raison d'être du psychiatre, indissociable de son « office social »²¹. Ainsi de celle qu'a suscité la dernière mouture de la loi sur les soins sous contrainte.

Or, dans cette loi, la liberté des patients est choyée par l'existence des soins ambulatoires (à la place de certaines Hospitalisations d'Office abusives), des levées de contrainte par le juge (qui peut aller contre le certificat du psychiatre ou sanctionner les inévitables vices induits par la lourde procédure).

Mais c'est le psychiatre, par contre, qui est précipité dans les dédales d'une procédure kafkaïenne pas si éloignée du projet d'un Jeremy Bentham : une loi qui se passerait de juges pour l'interpréter. Ici l'on a pensé en effet parer tout passage à l'acte en transférant la responsabilité des professionnels sur l'algorithme d'une loi. Autant vouloir

19 Lacan J., « Note sur le père et l'universalisme », *La psicoanalisi*, n°33, Rome, Juin - juillet 2003

20 Lacan J., « Première version de la proposition du 9 octobre 1967... », *op.cit.*, p. 588.

21 Lacan J. *Je parle aux murs*, *op. cit.*

résorber tout le Réel dans le Symbolique. Or le refus du diagnostic, comme le refus de la contrainte et celui de la responsabilité dans la prévention du passage à l'acte, relèvent du refus de la ségrégation par les psychiatres *eux-mêmes*. Car le diagnostic, lui-même, était ségrégation comme l'explique J.-A. Miller à propos des psychoses²². Mais on a vu comment à l'ère contemporaine le refus du diagnostic qui trouve son expression la plus aboutie dans le marketing de l'OMS produit des effets bien plus ravageants en refusant aux patients tout asile.

Ironie (involontaire ?) du politique, c'est finalement le psychiatre sous tutelle, soulagé de sa responsabilité, qui se retrouve seul ségrégué²³ et son patient libéré, toujours plus voué aux déségrégations sauvages de la rue et de la prison où l'on ne le compte plus et où il ne compte plus pour personne.

Dans cette perspective, la ségrégation de la folie, c'est une modalité particulière de réponse à la question de Lacan : « comment faire coexister les jouissances ? » et c'est une modalité que, je crois, nous pouvons défendre.

Perspectives cliniques... et pour la société

La consommation, qui prend une forme addictive avec la montée au zénith de l'objet, fournit la modalité que Jean-Claude Milner qualifie d'« Universel facile ». C'est une identification horizontale au semblable *médiée* par l'objet (les « *plus-de-jouir* en toc »²⁴). Elle détermine des groupes de consommateurs qui constituent une ségrégation faible et labile. Dans sa version considérée par les consommateurs eux-mêmes comme pathologique, ces groupes prennent la forme communautaire de groupes d'entraide²⁵. Le maître endetté à la recherche d'économies les favorise (voir le « Plan santé mentale » Cléry-Melin). Leur version anonyme (Alcooliques Anonymes, Narcotiques Anonymes, Débiteurs Anonymes, *Sex Addicts Anonymous*, etc.) illustre en quoi c'est bien le déclin du père (Père du Nom) qui détermine ces modalités nouvelles de ségrégation médiées par l'objet. On pense à l'aphorisme paulinien : « tous vous êtes un »²⁶ épinglé par Jean-Claude Milner comme étant

22 Miller J.-A., « Produire le sujet ? », *Actes de l'ECF. Revue de psychanalyse*, n° 4, 1983.

23 Lacan J., *Je parle aux murs*, *op.cit.*, p. 14.

24 « La société des consommateurs prend son sens de ceci qu'à ce qui en fait l'élément entre guillemets qu'on qualifie d'humain, est donné l'équivalent homogène de n'importe quel plus-de-jouir, qui est produit de notre industrie, un plus de jouir en toc pour tout dire. » Lacan J., *Le Séminaire*, livre XVII, *L'Envers de la psychanalyse*, *op. cit.*, p. 92-93.

25 Voir par exemple la brochure des Narcotiques Anonymes intitulée : « Par des jeunes dépendants pour des jeunes dépendants » :

http://www.na.org/admin/include/spaw2/uploads/pdf/ips/fr/FR3113_2009.pdf

26 Paul de Tarse, « Épître aux Galates » (3, 28), *Nouveau Testament*, Trad. Segond, 1910.

aux origines de l'« Universel facile »²⁷. Cependant, il ne s'agit pas ici d'être « un en Jésus-Christ » comme l'institue Paul mais bien « un en le produit », « en la jouissance Une ». Dans cette perspective, on proposera, à la suite d'Éric Laurent affirmant : « le stupéfiant [...] c'est l'autre face du racisme »²⁸, que l'addiction c'est l'écho, dans les corps, de la déségrégation.

La psychanalyse propose quant à elle une autre modalité de lien social par assumption de la solitude radicale corrélative de l'autisme des jouissances : ce sont les « épars désassortis » tels que Lacan qualifie les Analystes de l'École en 1976²⁹, un universel exigeant en effet, un universel de la singularité contre toutes les sortes d'universaux faciles. Mais combien de tels « saints » requiert la fondation d'un tel lien social ? Car cela « ne constituera pas un progrès si c'est seulement pour certains » concluait Lacan dans *Télévision*³⁰.

27 Milner J.-C., *Le juif de savoir*, op.cit.

28 Laurent É., « Trois remarques sur la toxicomanie », *Quarto*, n° 42, décembre 1990, p. 70.

29 Lacan J., « Préface à l'édition anglaise du Séminaire XI », *Autres écrits*, op. cit., p. 573.

30 Lacan J., « Télévision », *Autres écrits*, op. cit., p. 520.

Bibliographie

Ouvrages et articles de référence

Lacan J., Le Séminaire, Livre XII, « Problèmes cruciaux pour la psychanalyse », leçon du 9 Juin 1965, inédit.

Lacan J., Le Séminaire, livre XVII, *L'envers de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1991.

Lacan J., « Journal d'Ornicar ? », *Ornicar ?*, n°17-18, 1979.

Lacan J., « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2011.

Lacan J., « Allocution sur les psychoses de l'enfant », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2011.

Lacan J., « Préface à l'édition anglaise du Séminaire XI », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2011.

Lacan J., « Télévision », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2011.

Lacan J., « Préface à une thèse, préface à « J. Lacan » ouvrage d'Anika Rifflet-Lemaire en 1970 », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2011.

Lacan J., « Note sur le père et l'universalisme », *La psicoanalisi*, n°33, Rome, Juin/ juillet 2003.

Lacan J., *Je parle aux murs*, Paris, Seuil, 2011.

Laurent É., « Trois remarques sur la toxicomanie », *Quarto*, n° 42, décembre 1990.

Miller J.-A., « Produire le sujet ? », *Actes de l'ECF, Revue de psychanalyse*, n°4, 1983.

Miller J.-A., L'orientation lacanienne, « Le banquet des analystes » (1989-1990), enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de Paris VIII, leçons du 7 février, du 7 mars et du 23 mai 1990, inédit.

Miller J.-A. & Laurent É., L'orientation lacanienne, « L'Autre qui n'existe pas et ses Comités d'éthique » (1996-1997), enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de Paris VIII, leçons du 20 novembre, du 4 et du 11 décembre 1996, inédit.

Milner J.-C., *Les penchants criminels de l'Europe Démocratique*, Paris, Verdier, 2003.

Milner J.-C., *Le juif de savoir*, Paris, Grasset, 2006.

Paul de Tarse, « Épître aux Galates » (3, 28), *Nouveau Testament*, Trad. Segond, 1910.

Rosenzweig F., *Hegel et l'État*, coll., Philosophie d'aujourd'hui, Paris, PUF, 1991.

Sidon P., Bialek S., « Psychiatrie sans frontière »
http://forumdespsychiatres.org/index.php?option=com_content&view=article&id=147:psychiatrie-sans-frontiere-par-sophie-bialek-et-pierre-sidon&catid=104:politique-de-santementale&Itemid=46

Sidon P. « Antidépresseurs et suicides, les leçons d'un échec »
http://forumdespsychiatres.org/index.php?option=com_content&task=view&id=713&Itemid=1

Sidon P., « La place contemporaine des psychoses dans la société : ségrégation ou exclusion ? »
http://forumdespsychiatres.org/index.php?option=com_content&view=article&id=748:interview-de-pierre-sidon-par-la-sarp&catid=83:libert-et-ordre-public&Itemid=42

Sidon P., « Juger et punir les malades mentaux ? » 13/05/2011.
www.forumdespsychiatres.org ,

Sidon P., « Les trois corps de la psychiatrie », www.forumdespsychiatres.org

Sidon P., « Rapport de l'IGAS : la psychiatrie accidentée », site ECF, 01/09/11

Stevens A., « Camp de concentration, Marché commun et ségrégation », Barcelone, Cien, 27 juillet 1998.

Enquêtes, études, documentation institutionnelle

OMS, Présentation de l'enquête « Santé mentale en population générale : images et réalité »
http://www.ccomssantementalelillefrance.org/sites/ccoms/files/pr%C3%A9sentation%20SMPG_2011_0.pdf

« Par des jeunes dépendants pour des jeunes dépendants »
http://www.na.org/admin/include/spaw2/uploads/pdf/ips/fr/FR3113_2009.pdf